

RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 21 AVRIL 2022

L'an *deux mil vingt-deux*, le vingt et un avril à **vingt heures**,
Le Conseil municipal de la Commune de **Saint-Rémy** dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie sous la présidence de **Madame MAILLARD Élisabeth, Maire**.

Date de convocation du Conseil municipal : **le 14 avril 2022**

ÉTAIENT PRÉSENTS : M. PELTIER Jacky, Mme MONGET Élisabeth, M. BAILLET Éric, M. GUILLOTEAU Régis, M. VERDON Laurent, Mme GIROIRE Anita, Mme MASSÉ Jackie, Mme MAUDUIT Sylvie, M. RENOUX Stéphane, Mme SAVIEUX Danielle, M. SOULET Aurélien, M. VIVIER Luc.

ABSENTES : Mme CANOINE Justine, Mme ROBERT Laurence.

POUVOIR : Mme CANOINE Justine donne pouvoir à M. SOULET Aurélien.

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Mme Jackie MASSÉ.

==*==*==*==*==*==*==*==*==*==*==*==*==*==*==*==*

Madame le Maire demande à l'assemblée s'il y a des observations concernant le compte rendu de la réunion du 16 mars 2022. Aucune remarque n'est formulée. Le compte-rendu est approuvé à l'unanimité des membres présents.

==*==*==*==*==*==*==*==*==*==*==*==*==*==*==*==*

L'ordre du Jour est le suivant :

📁 Délibérations :

- 1- Débat d'orientation du PADD (Prendre acte du Débat)
- 2- Affectation des résultats 2021 du Budget de la Commune
- 3- Vote du Budget supplémentaire 2022 de la Commune
- 4- Aménagement rue du Moulin blanc (choix de l'entreprise)
- 5- Remplacement lanternes SHP en lanternes LED rue Alfred Poussard et rajout de prises guirlandes sur supports béton rue de Croisette
- 6- Attribution des subventions
- 7- Création d'un emploi CUI – 35 heures – Service Technique au 1^{er} juin 2022
- 8- Taux de promotion à l'avancement de grade
- 9- Validation du projet éducatif pour le Centre de Loisirs
- 10- Validation du règlement du temps périscolaire
- 11- Accord de principe = choix du prestataire pour la Télé-vidéo surveillance de la Mairie et de la Poste (fonctionnement)

📁 Comptes rendus :

- Commission Aménagement du Territoire
- Commission Affaires scolaires
- CME (Conseil Municipal des Enfants)

📁 Dates à fixer :

- Réunion des Adjointes :
 - mardi 03 mai 2022 à 18 h 30 à la mairie
 - mardi 10 mai 2022 à 18 h 30 à la mairie
- Commission Info / Com
- Organisation de la cérémonie du 8 mai

📁 Questions diverses :

- Pot de départ de Thierry = jeudi 19 mai à 19 heures

DÉLIBÉRATIONS

DÉBAT D'ORIENTATION DU PADD (PROJET D'AMÉNAGEMENT ET DE DÉVELOPPEMENT DURABLES)

Monsieur Jacques BILLY, Maire d'Aiffres, en charge de l'Urbanisme à la Communauté d'Agglomération du Niortais et Madame Manuella BATY, Technicienne à l'Agglo du Niortais présentent le PADD. Madame le Maire propose à l'assemblée de débattre.

Madame BATY rappelle ce qu'est le PADD. Le PADD détermine les grandes orientations d'aménagement du territoire. Il expose le projet d'urbanisme et définit les orientations générales d'aménagement, d'urbanisme, d'habitat, de déplacements, d'équipement, de protection des espaces et de préservation ou de remise en bon état des continuités écologiques.

Le PADD pose un cadre pour le projet politique qui se traduit en zonage et en règlement pour organiser l'usage des sols et accompagner les projets.

Monsieur BILLY présente le PADD qui définit une vision d'avenir pour le territoire autour de quatre axes stratégiques :

- Axe 1 : Une Agglomération à taille humaine aux fonctions métropolitaines affirmées au sein d'une organisation respectueuse des équilibres
- Axe 2 : Un développement des fonctions urbaines respectant et valorisant le cadre de vie
- Axe 3 : Le déploiement d'une offre de mobilité pour tous
- Axe 4 : Un environnement de haute valeur écologique et paysagère, à préserver et valoriser, dans le cadre de la transition écologique

Le PADD a été débattu en conseil d'agglomération le 07 février 2022.

Monsieur BILLY répond aux demandes et échange suivant les observations présentées.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- Prendre acte de la tenue du débat sur les orientations du Projet d'Aménagement et de Développement Durables du PLUi-D de la Communauté d'Agglomération du Niortais, conformément aux dispositions du Code de l'Urbanisme.
- Autoriser le Maire, ou son représentant, à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de cette délibération.

Le Conseil municipal adopte.

AFFECTATION DES RÉSULTATS 2021 BUDGET DE LA COMMUNE (annule et remplace la délibération n° 220016)

Monsieur Laurent VERDON, Conseiller municipal délégué aux Finances, représente l'affectation des résultats 2021 de la commune. En effet, l'excédent d'investissement reporté avait été oublié lors de la délibération de mars 2022. La modification porte sur la ligne grisée.

Le compte administratif 2021 du budget de la commune fait apparaître un solde d'exécution de la section d'investissement un Excédent de **30 559,74 €** et un solde d'exécution de la section de fonctionnement un Excédent de **31 286,07 €**.

La section d'investissement laisse apparaître des restes à réaliser **en dépenses** d'un montant de **27 257,79 €** et **en recettes** d'un montant de **10 357,43 €**.

Le besoin net de la section d'investissement est estimé à **0,00 €**. Il ne sera affecté aucune somme au compte R1068.

Il est donc proposé :

- d'inscrire au **compte R002** un excédent de fonctionnement reporté de **181 445,43 €**,
- d'inscrire au **compte R001** un excédent d'investissement reporté de **52 665,11 €**.

Après avoir délibéré, le Conseil municipal, **approuve, à l'unanimité, l'affectation de résultats 2021 pour le budget de la commune.**

VOTE DU BUDGET SUPPLÉMENTAIRE 2022 DE LA COMMUNE

Madame le Maire donne la parole à monsieur Laurent VERDON, Conseiller délégué en charge des finances pour la présentation du budget supplémentaire de la commune.

Un budget supplémentaire est proposé pour inscrire l'excédent d'investissement reporté au **R001** omis lors du vote du budget primitif pour un montant de **52 665,11 €**.

L'emprunt à l'**article 1641** pour un montant de **35 369,25 €** quant à lui, est supprimé.

IL est inscrit à l'**article 21311** Hôtel de ville (porte entrée Mairie) suite vandalisme, un montant de **5 652,00 €** (correspondant au remplacement de la porte).

Le solde s'élevant à **11 643,86 €** est inscrit en dépenses imprévues **article 020**.

Madame le Maire demande à l'assemblée délibérante si elle approuve le budget supplémentaire présenté.

Après avoir délibéré, le Conseil municipal **approuve, à l'unanimité, le budget supplémentaire 2022 de la commune, présenté ci-dessus.**

AMÉNAGEMENT RUE DU MOULIN BLANC ET PATTE D'OIE COOPÉRATIVE (CHOIX DE L'ENTREPRISE)

Madame le Maire propose à l'assemblée de choisir l'entreprise qui réalisera les travaux pour l'aménagement de la rue du Moulin Blanc et Patte d'oie coopérative. Deux entreprises ont remis un devis. Le tableau ci-après récapitule les deux propositions reçues.

ENTREPRISES	TRAVAUX	MONTANT H.T.	T.V.A.	MONTANT T.T.C.
ETS BONNEAU	Aménagement Moulin Blanc	17 215,00	3443,00	20 658,00
	Patte d'Oie coopérative	6 057,00	1 211,40	7 268,40
		23 272,22	4 654,40	27 926,40
ETS EIFFAGE	Aménagement Moulin blanc et Patte d'oie coopérative	20 995,85	4 199,17	25 195,02

Monsieur Jacky PELTIER présente les deux offres reçues. Ces offres sont légèrement identiques. Les entreprises sont connues pour leurs compétences en matière de voirie.

Monsieur PELTIER propose de retenir l'offre moins disante à savoir la société EIFFAGE pour un montant total de 25 195,02 € T.T.C.

Après avoir délibéré, le Conseil municipal **approuve, à l'unanimité, le choix de l'entreprise moins disante à savoir la Société EIFFAGE pour un montant total T.T.C. de 25 195,02 €.**

REPLACEMENT DES LANTERNES SHP EN LANTERNES LED RUE ALFRED POUSSARD ET RAJOUT DE PRISES GUIRLANDES SUR SUPPORTS BÉTON RUE DE CROISSETTE

Madame le Maire propose à l'assemblée de délibérer pour valider le devis présenté par SÉOLIS pour le remplacement des lanterne SHP en lanternes LED pour la rue Alfred Poussard et pour le rajout de prises guirlandes sur support béton pour la rue de Croisette. Le devis s'élève à un montant total T.T.C. de 13 577,18 €.

Une aide financière à hauteur de 70 % est sollicitée au SIEDS sur le matériel (montant H.T. soit 7 235,57 €).

Après avoir délibéré, le Conseil municipal, **approuve, à l'unanimité, le devis remis par SÉOLIS pour un montant de 13 577,18 €.**

ATTRIBUTIONS DE SUBVENTIONS

Madame le Maire propose à l'assemblée de délibérer pour valider les attributions de subventions communales et départementales. Les tableaux ci-après récapitulent les demandes.

Associations communales

DATE	ASSOCIATIONS	Montant 2016	Montant 2017	Montant 2018	Montant 2019	Montant 2020	Montant 2021	2022	ACTIONS
	Avenir 79		300,00 €	300,00 €	300,00 €	400,00 €	400,00 €		Achat ou renouvellement équipement
	ADMR	1 428,30 €	1 612,50 €	1 636,50 €	1 662,00 €	1 684,50 €	1 707,00 €	1 729,50 €	1,50 € par habitant 1153 habitants
	APE			0,00 €	35,00 €				
	UNC			200,00 €					Achat d'un drapeau
	SEP	500,00 €	500,00 €	800,00 €	800,00 €	800,00 €			Spectacle de Noël
	Comité de Jumelage	158,70 €							
16/02/2022	Lukart racing	500,00 €	500,00 €	500,00 €	500,00 €	500,00 €	300,00 €	500,00 €	Championnat de France
	ACCA			180,00 €					
04/03/2022	Campagn'Art	700,00 €	1 000,00 €	1 250,00 €	1 250,00 €	600,00 €		1 250,00 €	Fête de l'Art et Salon d'hiver 2019
	THE LampeSHade				500,00 €				Fête de la musique 22/06/2019
								3 479,50 €	

Associations départementales

DATE	ORGANISMES	Montants versés 2013	Montants versés 2014	Montants versés 2015	Montants versés en 2016	Montants versés en 2017	Montants versés en 2018	Montants versés en 2019	Montants versés en 2020	Montant versé en 2021	2022	ACTIONS
01/03/2022	Secours Populaire Français									200,00 €	*	Distribution de repas, aide vestimentaire, démarches d'insertion et aide à la formation
	Prévention Routière	115,00 €	120,00 €	120,00 €	120,00 €	120,00 €	106,00 €	110,00 €			pas de dem	Prévention routière auprès des écoles
17/02/2022	Udaf (union départementale des Associations Familiales)	137,70 €	140,00 €	140,00 €			106,00 €	110,00 €	110,00 €	114,00 €	0,10 PAR HAB	Aide aux familles (suite séparation ou divorce)
17/11/2021	France Alzheimer et maladies apparentées									200,00 €	*	soutien aux familles et personnes malades
28/01/2022	APF (paralysés de France)								200,00 €	200,00 €	300,00 €	soutien à l'handicap
	asp l'Estuaire (ASSOCIATION DE SOINS PALLIATIFS...)			140,00 €							pas de dem	Aide financière pour les frais de formation des bénévoles et frais de déplacement

15/02/2022	les Restos du cœurs						140,00 €		200,00 €	200,00 €	*	Distribution de repas aux familles démunies
03/12/2021	Un hôpital pour les enfants Poitiers									200,00 €	*	*Entretien des connaissances * *Amélioration des outils de travail *Règlement des primes d'assurances
	Conseil départemental	300,00 €	300,00 €	300,00 €	300,00 €	300,00 €	0,00 €	300,00 €	300,00 €	300,00 €		Fonds d'aide aux jeunes
	Association Mémorial		500,00 €								pas de dem	
	France Adot							140,00 €			pas de dem	
11/03/2022	Secours catholique caritas									200,00 €	*	
01/02/2022	Banque Alimentaire des Deux-Sèvres								200,00 €	200,00 €	*	Aide aux associations et centres communaux et intercommunaux d'action sociale
11/10/2021	AFM TELETHON										*	
17/11/2021	100 POUR 100 - Niort										*	
	UNAFAM					140,00 €					pas de dem	

Après avoir débattu, il est proposé d'attribuer,

Associations communales

- **1 729,50 €** à l'ADMR (1,50 € par habitant, population 1153 habitants) ;
- **200,00 €** à LUKART RACING ;
- **1 250,00 €** à CAMPAG'ART.

Associations départementales

- **220,00 €** au Conseil Départemental pour le Fonds d'aide aux jeunes.

Après avoir délibéré, le Conseil municipal, **approuve, à l'unanimité, les propositions, à savoir :**

Associations communales

- **à l'ADMR (1,50 € par habitant, population 1153 habitants) : montant 1 729,50 € ;**
- **à LUKART RACING : montant 200,00 € ;**
- **à CAMPAG'ART : montant 1 250,00 €.**

Associations départementales

- **au Conseil Départemental pour le Fonds d'aide aux jeunes : montant 220,00 €.**

CRÉATION D'UN EMPLOI CUI (CONTRAT UNIQUE INSERTION) AU 1^{ER} JUIN 2022

Madame le Maire propose de délibérer pour la création d'un emploi Parcours Emploi Compétences (Contrat Unique d'Insertion) au sein du Service technique à compter du 1^{er} juin 2022.

Les caractéristiques de cet emploi sont les suivantes : Contrat de 12 mois, 35 heures hebdomadaires, rémunération sur la base du SMIC horaire, renouvelable.

Cet emploi peut être aidé par l'État sur la base de 22h / semaine, à hauteur de 50 %.

Madame le Maire propose à l'assemblée de valider la création de cet emploi.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal **approuve, à l'unanimité, la création d'un emploi Parcours Emploi Compétences (Contrat Unique d'Insertion), contrat de 12 mois, 35 heures hebdomadaires, rémunération sur la base du SMIC horaire, renouvelable, au sein du Service technique à compter du 1^{er} juin 2022.**

TAUX DE PROMOTION À L'AVANCEMENT DE GRADE

Madame le Maire propose de délibérer pour les taux de promotion à l'avancement de grade et pour suivre les lignes directrices de gestion à savoir 100 % :

GRADES D'AVANCEMENT	TAUX
Rédacteur Principal de 1 ^{ère} classe	100 %
Rédacteur Territorial	100 %
Technicien Principal	100 %
Agent de Maîtrise Principal	100 %
Agent de Maîtrise	100 %
Adjoint Technique Principal de 2 ^{ème} classe	100 %
Adjoint du Patrimoine Principal de 2 ^{ème} classe	100 %
Adjoint d'Animation Principal de 2 ^{ème} classe	100 %

Après avoir délibéré, le Conseil municipal **approuve, à l'unanimité, les taux présentés ci-dessus.**

VALIDATION DU PROJET ÉDUCATIF POUR LE CENTRE DE LOISIRS

Madame le Maire propose à l'assemblée de valider le projet éducatif pour le Centre de Loisirs.

Les modifications portent sur : La population 1153 habitants et 3/15 ans au lieu de 3/12 ans.

Le projet éducatif est en annexe.

Après avoir délibéré, le Conseil municipal **valide, à l'unanimité, le projet éducatif présenté.**

VALIDATION DU RÉGLEMENT DU TEMPS PÉRISCOLAIRE

Madame le Maire propose à l'assemblée de valider le règlement du temps périscolaire.

Madame Laurence GOUBAND, en charge du périscolaire propose de modifier le paragraphe Partie 1, Article 1, les inscriptions ...sur l'espace famille.fr (En cas de difficulté, *il est possible de se rapprocher du secrétariat de la mairie* au lieu de « peut être faite en mairie »).

Les fiches d'inscriptions périscolaires. Elles doivent être retournées dûment remplies *en Mairie*. (à supprimer « ou auprès du personnel municipal au groupe scolaire »).

Monsieur VERDON Laurent, Conseiller délégué, demande l'ajout des mentions RGPD (Règlement Général de la Protection des Données personnelles), pour être conforme à la réglementation concernant la Protection des données.

Après avoir délibéré, le Conseil municipal **approuve, à l'unanimité, les modifications demandées et l'ajout de la mention d'information RGPD. Le Règlement intérieur Périscolaire est en annexe.**

ACCORD DE PRINCIPE = CHOIX DU PRESTATAIRE POUR LA TÉLÉ-VIDÉO SURVEILLANCE DE LA MAIRIE ET DE LA POSTE (FONCTIONNEMENT)

Madame le Maire présente à l'assemblée les devis reçus en location. Deux établissements ont remis des propositions.

Il s'agit de :

La société PCM Protection, située à Royan (17) qui propose **une alarme anti-intrusion** certifiée EN50131 grade 2 (garantie 3 ans) : composée d'une centrale d'alarme gamme professionnelle pour maintenance à distance avec gestion images, module de transmission IP et GSM, clavier avec lecteur de badges, 10 badges, contact d'ouverture magnétique et capteur choc (salle repos), ouverture de porte et fenêtre avec capteur de vibration et inclinaison, avertisseur sonore intérieur, sirène extérieure et **d'une vidéosurveillance entrée** (garantie 3 ans) composée d'un enregistreur 4 voies résolution max4k avec disque dur 2T0 et souris incluse, coffret de sécurité pour enregistreur, double fermeture par clé indépendante, caméra de type mini dôme 2 ou 4 mégapixels, focale fixe, vision de nuit 10 mètres minimum, audio, moniteur spécial vidéo surveillance, 22 pouces, full HD, équipé de hauts parleurs, câbles consommables et support mural pour écran, installation, paramétrage et mise en service.

En location :

⇒ Matériels, installation, mise en service et application sur périphériques pour **74,50 € HT/mois** sur 21 trimestres. A l'issue, le matériel appartient à la collectivité pour 1 trimestre de plus.

OU

⇒ Pour **16,80 € HT /mois** en plus (soit au total **91,30 € HT mensuels** sur 21 trimestres + 91 € H.T. le premier mois pour les frais de connexion), télésurveillance SECURIAS agréée APSAD P3 24H/24. A l'issue, seule la télésurveillance reste à votre charge.

La société SCUTUM France à Orvault (44) qui propose **une centrale et détecteurs radio avec prise d'images** composée : d'une centrale HUB2 radio double GSM et Ethernet, clavier déporté, deux détecteurs de mouvement avec prise de photo, un détecteur d'ouverture de porte, une télécommande bidirectionnelle avec bouton d'alarme, une sirène int/ext Flash et deux détecteurs de mouvement PIRCAM radio anti animaux.

En location :

⇒ L'abonnement mensuel inclus matériel, prestation télésurveillance 24/24h – 7/7 j, la maintenance sur site, pièces, main d'œuvre et déplacement ainsi que les consommables et prestation carte SIM pour secours ligne IP : **88,00 € HT/mois. (60 mois).**

Il faut ajouter **450,00 € H.T.** pour le forfait technique d'installation. (Inclues la pose des différents éléments, la mise en service ainsi que la formation).

Solution Investissement :

- Achat du Matériel **3 150,00 € H.T.**,
- Option télésurveillance 24h/24 : 28,00 € H.T. mensuel
- Option carte SIM : 8,00 € mensuel
- Avec un contrat de service par abonnement mensuel : 28,00 € H.T. mensuel **soit au total 64,00 € H.T. Mensuel.**

Il faut ajouter **450,00 € H.T.** pour le forfait technique d'installation. (Inclues la pose des différents éléments, la mise en service ainsi que la formation).

OU

En location :

Une Centrale et détecteur radio avec prise d'images composée : une centrale radio GSM + Ethernet, clavier déporté, 4 détecteurs de mouvement, 2 caméras pro intérieures WIFI cube + abor pro 7 jours d'enregistrement, 1 télécommande bidirectionnelle avec bouton alarme, 1 sirène intégrée, un détecteur de mouvement, une caméra pro intérieure VIFI Cube.

⇒ L'abonnement mensuel inclus matériel, prestation télésurveillance 24/24h – 7/7 j, la maintenance sur site, pièces, main d'œuvre et déplacement ainsi que les consommables et carte SIM : **118,00 € HT/mois. (60 mois)**

Il faut ajouter **450,00 € H.T.** pour le forfait technique d'installation. (Incluses la pose des différents éléments, la mise en service ainsi que la formation).

Solution Investissement :

- Achat du Matériel **4 200,00 € H.T.**,
- Option télésurveillance 24h/24 : 28,00 € H.T. mensuel
- Option carte SIM : 8,00 € mensuel
- Avec un contrat de service par abonnement mensuel : 28,00 € H.T. mensuel **soit au total 64,00 € H.T. Mensuel.**

Il faut ajouter **450,00 € H.T.** pour le forfait technique d'installation. (Incluses la poste des différents éléments, la mise en service ainsi que la formation).

Après avoir débattu, le Conseil municipal émet le choix de consulter un prestataire supplémentaire et accord de principe sera émis par la suite.

COMPTES RENDUS :

- **Commission Aménagement du Territoire du 06 avril 2022** : Monsieur PELTIER Jacky 1er Adjoint, rappelle le compte rendu de la commission Aménagement du Territoire à l'ensemble des élus.
Le dossier éco énergie tertiaire est à transmettre à monsieur Régis GUILLOTEAU, Conseiller délégué en charge du dossier.
Monsieur Aurélien SOULET, Conseiller municipal, a consulté la société Visio-com pour un véhicule électrique, un accord de principe est donné pour poursuivre.
- **Commission Affaires Scolaires** : Madame MASSÉ Jackie, Conseillère municipale, précise que la commission souhaite maintenir le tarif actuel (cantine, garderie et ALSH). Une réponse en ce sens sera faite à la CAF des Deux-Sèvres.
- **Conseil Municipal des Enfants (CME)** : Madame MASSÉ Jackie, Conseillère municipale, précise qu'il n'y aura pas de suite au concours maisons fleuries. Un projet de tennis de table et une soirée Halowen.
La prochaine réunion est prévue le 18 mai 2022 à 17 h 30, à 18 h00 invitation APE (Association des Parents d'Élèves).
Le CME présentera ses projets au Conseil municipal du 30 juin.

DATES :

- **Réunion d'Adjoints :**

- Mardi 03 mai 2022 à 18h30 à la Mairie
- Mardi 10 mai 2022 à 18h30 à la Mairie
- **Commission Culture :**
 - Lundi 25 avril 2022 à 20h00 à la Mairie
- **Commission Info/Com :**
 - Jeudi 28 avril 2022 à 20h00 à la Mairie
- **Organisation de la Cérémonie du 08 mai :** Rendez-vous à la Mairie à 10h45
 - Rassemblement au monument aux morts au cimetière à 11h00
 - Vin d'honneur servi à la Mairie (salle de conseil ou en extérieur suivant la météo)
 - Une gerbe à commander et tables à récupérer

QUESTIONS DIVERSES

- **POT DE DÉPART DE THIERRY** : Jeudi 19 mai 2022 à 18 h 30, (envoi des invitations à l'intéressé et à son épouse, les élus et les agents). Achat d'un cadeau par la commune. Une cagnotte sera mise en place pour élus et agents.
- **PLAN DU PROJET PÔLE MÉDICAL** : Le projet est lancé. Madame Laure DURAND présentera son associée à la réunion du Conseil Municipal du 30 juin et évoquera son projet.
- **REMERCIEMENT DES CLASSES CE2 – CM1- CM2 ÉCOLE DE LA PLAINE** : Merci transmis avec photos du voyage.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est clôturée à 23h10.